

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 02/12/2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

25, rue du Lycée

ACCES DU PUBLIC :

par le Palais de Justice

51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CEDEX

Téléphone : 03.26.66.86.87

Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E20000085 / 51

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SAINT DIZIER DER & BLAISE
Cité administrative
12 rue de la Commune de Paris
52100 SAINT-DIZIER

Dossier n° : E20000085 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)



COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise dont le siège est en la Cité administrative de SAINT-DIZIER (52100), 12 rue de la Commune de Paris

Monsieur le Président,

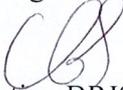
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Claude MARTIN, Géomètre expert retraité, demeurant 49, Rue Emile Jolibois, CHAUMONT (52000) (tel : 03 25 03 89 76 ; portable : 06 11 54 09 33), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation le Greffier,


Christine BRISTIEL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
2 décembre 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E20000085 /51

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 22 octobre 2020, la lettre par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise dont le siège est en la Cité administrative de SAINT-DIZIER (52100), 12 rue de la Commune de Paris ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Claude MARTIN

Membres titulaires :

Monsieur Francis MICHEL
Monsieur Patrick RAMBOUR

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : Les indemnités dues aux commissaires enquêteurs qui seront taxées par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sont à la charge de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 2 décembre 2020.

Le Président,

signé

Jean-Paul WYSS

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 2 décembre 2020
le Greffier,



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters, likely representing the name Christine Bristiel.

Christine BRISTIEL